



En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2023.

Réalisations 2023:

L'année 2023 a été marquée par les investissements majeurs suivants :

- Achat du bâtiment situé au 206, rue Principale au coût de : 229 460.37\$ (loyer de : 60 000\$);
- Achat d'un système de projection pour la salle municipale au coût de : 9 474.53\$; (payé à même le surplus accumulé);
- Travaux d'installation d'une génératrice et de mise aux normes de la distribution électrique à l'hôtel de ville au coût de : 103 638.40\$ (Subvention de 75 000\$);
- Travaux de profilage de fossé sur le chemin du Lac-à-la-Loutre au coût de : 32 957.20\$ (subvention de 31 730\$).
- Travaux de réfection sur le chemin de la Rouge au coût de : 1 035 713.08\$ (subvention de 894 182\$);
- Travaux de bouclage de l'aqueduc sur la rue du Pont et du Calvaire au coût de 707 068.17\$ (subvention de 715 404\$) une partie des travaux a été effectués et payés en 2022;

D'autres réalisations et décisions ont marqué l'année 2023 :

- Poursuite de l'application du remboursement des frais de non-résidents pour la pratique d'une activité physique sportive aux adultes en plus des enfants;
- Octroi d'un mandat à un architecte préparation des plans et devis et d'une estimation des coûts pour les travaux de réaménagement de l'ancienne caserne pour éventuellement y localiser la bibliothèque municipale;
- Achat et installation de buts de hockey d'été et de paniers de basketball;
- Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie volet accélération au montant de 285 882\$ pour des travaux sur le chemin de la Rouge estimé à 476 470\$;
- Signature d'une entente de coopération intermunicipale pour le partage du directeur général et greffier-trésorier avec la Municipalité de Montcalm;
- Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale, volet génie civil et archiviste;
- Début des travaux de mise à jour de la politique Familles et aînés;
- Engagement d'une nouvelle responsable pour la bibliothèque Serge Bouchard;
- Poursuite de l'activité de remerciement des bénévoles;
- Participation en partenariat avec le Comité des Loisirs à l'organisation d'activités (Fête nationale du Québec, cours, guignolée, etc.)

Traitement des élus :

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. À cet effet, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2023, était la suivante :

Le maire, Benoit Chevalier, a reçu une rémunération de 10 669.56\$ et une allocation de dépenses de 5 349.84\$, de plus le maire a reçu une rémunération à titre de membre du conseil des maires de la MRC des Laurentides de 3 479.17\$ et une allocation de dépenses de 1 739.60\$.

Le conseiller # 1, Gilles St-Amand, a reçu une rémunération de 3 705.84\$ et une allocation de dépenses de 1 852.92\$.

La conseillère # 2, Audrey Charron-Brosseau, a reçu une rémunération de 3 705.84\$ et une allocation de dépenses de 1 852.92\$, de plus la conseillère # 2 a reçu une rémunération de 247.00\$ à titre de membre substitut du conseil des maires de la MRC et une allocation de dépenses de 123.50\$.

Le conseiller # 3, François Thibault, a reçu une rémunération de 3 551.43\$ et une allocation de dépenses de 1 775.72\$, de plus le conseiller # 3 a reçu une rémunération de 676.08\$ à titre de membre de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO).

Le conseiller # 4, Maxime Bétournay, a reçu une rémunération de 3 705.84\$ et une allocation de dépenses de 1 852.92\$.

Le conseiller # 5, Benoit Gratton, a reçu une rémunération de 3 705.84\$ et une allocation de dépenses de 1 852.92\$.

La conseillère # 6, Ginette Sheehy, a reçu une rémunération de 3 705.84\$ et une allocation de dépenses de 1 852.92\$.

Rapport du vérificateur externe :

Lors du dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la firme Amyot et Gélinas, auditeur de la municipalité a émis un rapport attestant que les états financiers consolidés donnaient, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité.

Résumé de la situation financière :

La Municipalité présente une excellente santé financière. Avec un surplus de 63 683\$ en 2023 un surplus cumulé libre de 1 063 145\$ (incluant le surplus de 2023) et des dettes totalisant 2 189 627\$.



Benoit Chevalier, maire.